BOURSES DE LYCEE....ATTENTION

publié le 20/03/2014

Les élèves de 3ème ont reçu le dossier de bourses pour l'année scolaire au lycée en 2014 - 2015.

Les familles concernées doivent le déposer **AVANT LE 31 MARS** au secrétariat du collège.

ATTENTION..... les seuils de revenus pour obtenir une bourse de lycée sont différents et plus élevés que ceux pour obtenir les bourses au collège !!!

Le principal

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.